

ADHÉSION 2024-2025 | PRÉ-SYNDICALISATION

Nom
Nom de jeune fille
Prénom
Date de naissance
Adresse
Code postal
Tel. fixe
Tel. portable
Adresse e-mail

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Classe normale	Hors classe	Retraité
Stagiaire	Classe exceptionnelle	
PLP	AED/EAP/AESH	Contractuel
CPE	Sans solde	DDFPT
Discipline :		Autre :

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2024/2025

Lycée professionnel
Lycée polyvalent (SEP)
Autre :
Nom d'établissement :
Ville :
Académie :
SEGPA (collège)
EREA

JE CALCULE MA COTISATION

Échelon Tarif Temps partiel

Cotisation : temps partiel x tarif =

-17€ SI COTISATION AVANT LE 14 JUILLET 2024

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :
OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)
NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)

À retourner dument complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO - 417 Les Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois.
Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le :

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) :

Nom et adresse du créancier :
SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE
92213 SAINT-CLOUD CEDEX
N° identifiant créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

**N'OUBLIEZ PAS DE
JOINDRE VOTRE RIB AVEC
VOS CODES IBAN ET BIC !**

UNE ADHÉSION DE

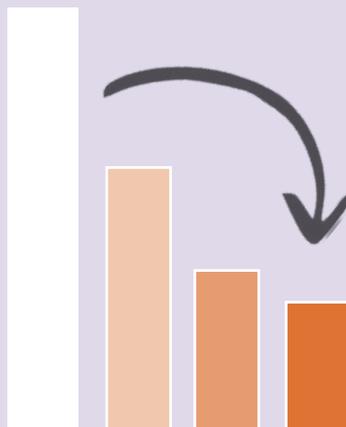
140 €



-66%

**DE CRÉDIT
D'IMPÔT**

**COÛT RÉEL
47,60€**



En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation compète sera prélevée de février à août en sept fois.

TARIF SPÉCIAL
PREMIÈRE ADHÉSION

140 €

POUR LES CHEFS DES
BUREAUX DES ENTREPRISES

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de **140 € ne vous coûte finalement que 47,60 €** après déduction fiscale, soit **3,96 € par mois**. C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,96 € =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin. Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**